



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

**Division des Personnels
d'Administration et
d'Encadrement**

DPAE 2 – Gestion
administrative et financière
des personnels
d'encadrement et médico-
sociaux

Affaire suivie par :
Laurence BOUIN
Chef du bureau DPAE 2

Téléphone :
03 22 82 37 73
Fax :
03 22 82 37 69
Mél :
ce.dpae@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
Cedex 9

Horaires d'ouverture :
de 8h00 à 18h00
du lundi au vendredi

N° 17 - 082

Amiens, le 12 mars 2018

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Chancelière des Universités

à

Messieurs les Inspecteurs d'académie- Directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale de
l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME

Monsieur le Directeur du CROUS d'AMIENS

Madame la conseillère technique de service social,
conseillère technique du Recteur

Mesdames les conseillères techniques [pour information]

**Objet : Préparation, au titre de l'année 2018, de la liste d'aptitude pour l'accès
au corps des conseillers techniques de service social des
administrations de l'Etat.**

**PJ : Rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c)
Emplois successifs et état des services (annexe c2 bis)**

La présente note a pour objet de rappeler les modalités de préparation et d'examen
de la liste d'aptitude à établir au titre de l'année 2018 en vue de l'accès au corps des
conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat.

I - RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES :

En application du paragraphe 2 de l'article 8 du décret n° 2012-1099 du 28
septembre 2012, pour pouvoir être inscrits sur la liste d'aptitude, les agents doivent,
être titulaires du grade d'assistant social principal des administrations de l'Etat au 1^{er}
janvier 2018.

II - ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS ACADÉMIQUES :

Pour chaque agent proposé, vous voudrez bien m'adresser, **pour le 16 avril 2018** :

- Le rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c) qui doit être établi avec le plus
grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

- appréciation du **parcours professionnel** de l'agent,
- appréciation sur les **activités actuelles** de l'agent, l'étendue de ses missions et de
ses responsabilités,
- appréciation de la **contribution** de l'agent à l'activité du service,
- appréciation sur l'**aptitude** de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute
et au dialogue.

- Un curriculum vitae qui détaille l'ensemble de son parcours professionnel (annexe
C2 bis).

Il convient de porter une attention particulière aux agents exerçant tout ou partie de leurs fonctions en zone d'éducation prioritaire.

J'attire votre attention sur le fait que les nominations s'effectuent au niveau national. L'agent sollicitant son inscription devra obligatoirement accepter la mobilité géographique et fonctionnelle.

III - EXAMEN DE LA LISTE D'APTITUDE NATIONALE :

L'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat sera soumise à l'avis de la commission administrative paritaire nationale du corps d'accueil qui se déroulera au début du mois de juin 2018.

Les agents inscrits sur la liste d'aptitude feront l'objet d'une nomination en qualité de conseiller technique de service social des administrations de l'Etat à compter du 1^{er} septembre 2018 et seront titularisés immédiatement, conformément à l'article 11 du décret n° 2012-1099 du 28 septembre 2012.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'académie



Jean-Jacques VIAL

ANNEXE C2c

RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le rapport d'aptitude professionnelle doit être établi avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique et se décliner en fonction des 4 items suivants :

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent :

Appréciation sur les activités actuelles de l'agent et l'étendue de ses missions et de ses responsabilités :

Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité du service, du laboratoire ou toute autre structure :

Appréciation sur l'aptitude de l'agent : capacités d'adaptation à l'environnement, capacité au dialogue avec les partenaires :

Appréciation générale :

Vu et pris connaissance le :

Signature de l'agent :

Signature du Président, du Directeur ou du Recteur :

Date :

ANNEXE C2bis

EMPLOIS SUCCESSIFS DEPUIS LA NOMINATION DANS UN ÉTABLISSEMENT RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE OU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
FONCTIONS	ÉTABLISSEMENT – UNITÉ - SERVICE	DURÉE	
		DU	AU

ÉTAT DES SERVICES				
CORPS - CATÉGORIES	POSITIONS	DURÉE		ANCIENNETÉ TOTALE
		DU	AU	
TOTAL GÉNÉRAL				